

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

N°20620

Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " Gémenos - Aménagement de l'entrée de ville (RD396)"

La Métropole Aix-Marseille Provence souhaite réaliser l'aménagement de l'entrée de ville de la commune de Gémenos. Cet aménagement porte sur deux portions de la route départementale RD396:

- Avenue de la Première Division Blindée entre le rond point de Magny et le Chemin de la Routelle (soit environ 390 mètres linéaires) ;
- Avenue du 2^{ème} Cuirassier entre le rond point des Charrons et le rond-point des cinq bassins (soit environ 620 mètres linéaires) ;

Ce projet d'aménagement a pour objectif d'embellir l'entrée de ville par le réaménagement des trottoirs et de désimperméabiliser le secteur dans la mesure du possible par la réalisation d'aménagements paysagers qualitatifs le long des voies.

Pour réaliser cette opération, des études sont nécessaires avec notamment les relevés topographiques sur le terrain, et la définition des règles d'accessibilité. Elles seront complétées par des études géotechniques (y compris les sondages) qui permettront de définir la faisabilité générale du projet et d'évaluer le montant prévisionnel des travaux.

Ainsi, une opération d'investissement n°2022104100, intitulée « Gémenos - Aménagement de l'entrée de ville (RD396) » pour un montant de 120 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Le montant de cette autorisation de programme comprend seulement les études de conception du projet d'aménagement.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :CP

2022 : 10 000 euros

CP 2023 : 60 000 euros

CP 2024 et suivants : 50 000 euros

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 30 juin 2022

23079

URBA-061-30/06/2022-CM

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " Gémenos - Aménagement de l'entrée de ville (RD396)"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite réaliser l'aménagement de l'entrée de ville de la commune de Gémenos. Cet aménagement porte sur deux portions de la route départementale RD396:

- Avenue de la Première Division Blindée entre le rond point de Magny et le Chemin de la Routelle (soit environ 390 mètres linéaires) ;
- Avenue du 2^{ème} Cuirassier entre le rond point des Charrons et le rond-point des cinq bassins (soit environ 620 mètres linéaires) ;

Ce projet d'aménagement a pour objectif d'embellir l'entrée de ville par le réaménagement des trottoirs et de désimperméabiliser le secteur dans la mesure du possible par la réalisation d'aménagements paysagers qualitatifs le long des voies.

Pour réaliser cette opération, des études sont nécessaires avec notamment les relevés topographiques sur le terrain, et la définition des règles d'accessibilité. Elles seront complétées par des études géotechniques (y compris les sondages) qui permettront de définir la faisabilité générale du projet et d'évaluer le montant prévisionnel des travaux.

Ainsi, une opération d'investissement n°2022104100, intitulée « Gémenos - Aménagement de l'entrée de ville (RD396) » pour un montant de 120 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Le montant de cette autorisation de programme comprend seulement les études de conception du projet d'aménagement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 27 juin 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement de l'entrée de ville de la commune de Gémenos.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement, n°2022104100 intitulée « Gémenos - Aménagement de l'entrée de ville (RD396) » pour un montant de 120 000 euros TTC rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine, Code AP 221141.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget supplémentaire de l'année 2022 et suivants. L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2022 : 10 000 euros

CP 2023 : 60 000 euros

CP 2024 et suivants : 50 000 euros.

Pour enrôlement,
Le Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence

Roland GIBERTI